

de la Baie Saint-Paul à la cure de Saint-Cyriac ; M. J. Gauthier, du vicariat des Eboulements, à l'île d'Anticosti ; M. A. Maltais, du séminaire de Chicoutimi aux missions des Sept Îles ; M. J. Dion, du séminaire de Chicoutimi, au collège de Lévis ; M. E. Cimon, ancien curé d'Alma devient professeur au séminaire ; M. E. Bergeron est nommé au vicariat de la Baie Saint-Paul ; M. L. G. Leclerc à celui des Eboulements, et M. T. Marcoux au chapelinat des Ursulines de Roberval.

### La réforme de l'instruction publique

Le *Moniteur du Commerce* a publié, il y a quelques semaines, un écrit qui comporte, il nous semble, plus d'une réserve. Nous allons commenter aujourd'hui le passage que nous reproduisons, remettant à plus tard la réfutation de plusieurs autres énoncés, non moins contestables. Nous citons :

« Actuellement notre élément clérical poursuit trois objets à la fois : le salut des âmes, l'augmentation de sa richesse collective, et le contrôle exclusif de tout l'enseignement dans notre province.

« Pour ce qui est du premier objet, nous ne connaissons pas au monde de clergé qui puisse lui être comparé sous le rapport du zèle et du désintéressement.

« Pour le deuxième objet, nous avons déjà exprimé l'opinion que ses appels réitérés à la bourse des fidèles, sous un prétexte ou sous un autre, en dehors du strict nécessaire, provoquaient des murmures qui allaient grandissant, et qui finiront avant longtemps peut-être par avoir leur écho dans les statuts provinciaux.

« Pour le troisième objet : le contrôle absolu de toutes les branches de l'instruction dans notre province ; il lui est totalement impossible d'y arriver. »

Merci pour ce qui est dit en premier lieu. La note est pleinement méritée et peut difficilement être plus élogieuse.

Quant à la seconde assertion, nous aimons à croire qu'elle ne rend pas la pensée de son auteur. En effet, des appels à la bourse des fidèles, *sous un prétexte ou sous un autre*, sont des actes malhonnêtes dont le clergé est incapable. *Prétexte* serait donc ici avantageusement remplacé par *raison*.

Jusqu'à preuve du contraire, nous continuerons de croire que les appels à la bourse des fidèles, sont toujours faits pour bonne et valable raison, d'autant plus qu'ils ne sont pas laissés à la simple initiative d'un chacun. L'autorité ecclésiastique a fait sur cette matière des règlements très sages et de nature à prévenir même